

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énergycycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingtième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois (20 avril 2023), SEIZE HEURES CINQUANTE (16 h 50)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Madame Nancy Mignault**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2023-04-5535

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2023
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Construction d'un nouvel écocentre à Shawinigan (OS-929)
8. Contrat pour le broyage des encombrants rembourrés des écocentres (DDP-2023-268)
9. Contrat pour la réparation des canaux de la presse rotative au BFS (DDP-2023-279)
10. Transport par conteneur de boues de fosses septiques déshydratées (DDP-2023-278)
11. Contrat pour le tractage des remorques de boues de fosses septiques (OS-938)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Fourniture et livraison de matériel pour les puits de biogaz (DDP-2023-275)
13. Fourniture de matériel électrique pour le pompage des puits de biogaz (DDP-2023-280)
14. Réaménagement du local des techniciens (OS-939)
15. Sorties de branches des écocentres par planchers mobiles (DDP-2023-274)
16. Services professionnels d'ingénierie pour le recouvrement final de la cellule 5 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2023-277)
17. Tractage de remorques à plancher mobile pour l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Est) (OS-940)
18. Traitement et valorisation du bardeau d'asphalte des écocentres (DDP-2023-266)
19. Radiations de créances
20. Adoption du règlement 2023-04-58 modifiant le règlement de tarification de l'année 2023
21. Fiducie du LET de Champlain – Nouvelle politique de placements - Autorisation
22. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022
23. Dépôt du tableau de la trésorière prévue à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie
24. Autres sujets
  - LET de Champlain – Dépôt d'une demande pour l'obtention des autorisations nécessaires afin de poursuivre les activités d'enfouissement dans une phase II
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5536

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 MARS 2023**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 9 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2023-04-5537**

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d'avril 2023, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5538**

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCOCENTRE À  
SHAWINIGAN (OS-929)**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 10 mai 2022, du *règlement numéro 2021-12-51 décrétant un emprunt et une dépense de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec* (ce lot est situé au coin nord de l'intersection de la 28<sup>e</sup> rue et de l'avenue de la Mission dans le secteur Grand-Mère à Shawinigan);

**ATTENDU** l'adoption et l'approbation des membres d'Énercycle du *règlement 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec*;

**ATTENDU** que l'approbation du règlement 2023-02-57 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été demandée par Énercycle, mais que cette approbation n'a pas encore été obtenue;

**ATTENDU** que le règlement 2023-02-57 n'entrera en vigueur que suite à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offres pour la construction du nouvel écocentre situé au coin nord de l'intersection de la 28<sup>e</sup> rue et de l'avenue de la Mission dans le secteur Grand-Mère à Shawinigan :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Groupe Gagné Construction inc.	5 724 030, 38 \$
CR Nouvel Air 2018 inc.	5 438 317, 50 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	4 887 400, 42 \$
Construction Thorco inc.	4 444 846, 08 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer la portion du contrat OS-929 autorisé par le *règlement 2021-12-51 décrétant un emprunt et une dépense de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec* et d'autorisé, conditionnellement à l'approbation du 2023-02-57 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'octroi de la portion du contrat OS-929 afférente à ce dernier règlement.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5539

**CONTRAT POUR LE BROYAGE DES ENCOMBRANTS  
REMBOURRÉS DES ÉCOCENTRES (DDP-2023-268)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le broyage des encombrants des écocentres :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Bellemare Environnement inc.	77, 20 \$ / tm

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-268 à l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5540

**CONTRAT POUR LA RÉPARATION DES CANAUX DE LA  
PRESSE ROTATIVE AU BFS (DDP-2023-279)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la réparation des canaux de la presse rotative au BFS :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Les Industries Fournier inc.	34 687, 50 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-279 à l'entreprise Les Industries Fournier inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5541

**TRANSPORT PAR CONTENEUR DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DÉSHYDRATÉES (DDP-2023-278)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le transport par conteneur de boues de fosses septiques déshydratées :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix Yamachiche (taxes en sus)</b>	<b>Prix St-Léon-le-Grand (taxes en sus)</b>
J. Y. Martel Transport inc.	350 \$ / levée	395 \$ / levée
Bellemare Environnement inc.	232 \$ / levée	272 \$ / levée
Guy Rivard	450 \$ / levée	495 \$ / levée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-278, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5542

**CONTRAT POUR LE TRACTAGE DES REMORQUES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (OS-938)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour le tractage des remorques de boues de fosses septiques :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
J. Y. Martel Transport inc.	137 200, 00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d’octroyer le contrat OS-938, à l’entreprise J. Y. Martel transport inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2023-04-5543**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIEL POUR LES  
PUITS DE BIOGAZ (DDP-2023-275)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture et livraison de matériel pour les puits de biogaz (DDP-2023-275) :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Marcel Baril (ZTG Solutions)	25 689, 95 \$
Fusionex	N/A
Isco	N/A
Les Entreprises FORLAM inc.	34 079, 05 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2023-275, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Marcel Baril (ZTG Solutions), selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2023-04-5544**

**FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LE  
POMPAGE DES Puits DE BIOGAZ (DDP-2023-280)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture de matériel électrique pour le pompage des puits de biogaz :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Lumen	37 808, 91 \$
Westburne	51 280, 04 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-280, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lumen, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5545**

**RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL DES TECHNICIENS (OS-939)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offres public pour des travaux de réaménagement du local des techniciens :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Enexco inc.	332 900, 00 \$
Lixm entrepreneur général inc.	319 000, 00 \$
Construction Danoco inc.	320 507, 09 \$
Construction Lavigne et Baril inc.	397 000, 00 \$
CR Nouvel Air	272 830, 20 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-939, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CR Nouvel Air, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5546**

**SORTIES DE BRANCHES DES ÉCOCENTRES PAR  
PLANCHERS MOBILES (DDP-2023-274)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la sortie de branches des écocentres par planchers mobiles :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
J. Y. Martel Transport inc.	175 \$ / heure
Rolland Bouchard et Fils inc.	N/A

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-274, à l'entreprise J. Y. Martel Transport inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5547

**SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE  
RECOUVREMENT FINAL DE LA CELLULE 5 AU LET DE  
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2023-277)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour des services professionnels d'ingénierie pour le recouvrement final de la cellule 5 au LET de Saint-Étienne-des-Grès :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Tetra Tech	81 520, 00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-277, à l'entreprise Tetra Tech, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5548

**TRACTAGE DE REMORQUES À PLANCHER MOBILE POUR  
L'ÉCOCENTRE DE TROIS-RIVIÈRES (SECTEUR EST) (OS-  
940)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offres public pour le tractage de remorques à plancher mobile pour l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Est) :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
J. Y. Martel Transport inc.	123 250, 00 \$
Transport D.B.Y. inc.	166 750, 00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-940, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J. Y. Martel Transport inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5549**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BARDEAU  
D'ASPHALTE DES ÉCOCENTRES (DDP-2023-266)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour le traitement et la valorisation du bardeau d'asphalte des écocentres :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Bellemare Environnement inc.	66,55 \$ / TM

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-266 à l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5550**

**RADIATIONS DE CRÉANCES**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 20 avril 2023 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 384,57 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Règl.: 2023-04-58

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-04-58 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-04-58 modifiant le règlement de tarification 2022-09-56 (règlement de tarification de l'année 2023).

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le tableau de l'article 1 du règlement de tarification 2022-09-56 est modifié par l'ajout de la ligne suivante au-dessus de la ligne intitulée « Notes » :

«

4	Dévisage de couvercles		Membres seulement	50,00 \$/événement
---	------------------------	--	----------------------	--------------------

».

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5551

**FIDUCIE DU LET DE CHAMPLAIN – NOUVELLE POLITIQUE  
DE PLACEMENTS – AUTORISATION**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de consentir à l'offre soumise par Desjardins Gestion de patrimoine le 31 mars 2023 relativement à la Fiducie environnementale du LET de Champlain.

Il est également résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom d'Énercycle, tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2022**

La trésorière dépose le rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU TABLEAU DE LA TRÉSORIÈRE PRÉVUE À  
L'ARTICLE 12 DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA  
RÉGIE**

La trésorière dépose, conformément à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie, un tableau de répartition lié à la population des membres de la Régie. La source de ce tableau est le décret 1831-2022 publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-04-5552

**LET DE CHAMPLAIN – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR  
L'OBTENTION DES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES AFIN  
DE POURSUIVRE LES ACTIVITÉS D'ENFOUISSEMENT  
DANS UNE PHASE II**

**ATTENDU** qu'Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) est, et continu d'être le propriétaire du lieu d'enfouissement technique situé dans la circonscription foncière de Champlain, connu sous le nom de « LET de Champlain » ;

**ATTENDU** qu'un contrat de service pour la gestion des activités au LET de Champlain est intervenu entre Énercycle et Services Matrec inc. (« Matrec ») le 25 février 2014

**ATTENDU** que ce contrat de service prévoyait une option exclusive à Matrec pour la poursuite de la gestion des activités au LET de Champlain dans une Phase II, une fois l'exploitation dans les Zones A et B complétée (Phase I) ;

**ATTENDU** que depuis 2014 cette installation est gérée dans le respect des exigences gouvernementales et avec le souci de préserver la qualité de vie des communautés environnantes ;

**ATTENDU** que le projet respecte le zonage municipal, le schéma d'aménagement et le PCGMR de la MRC des Chenaux et sera réalisé à l'intérieur des limites de propriété actuelles du LET de Champlain ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que la poursuite des activités au LET de Champlain permettra d'optimiser une installation performante ayant fait l'objet de nombreuses améliorations techniques au fil des années ;

**ATTENDU** que la poursuite des activités au LET de Champlain pourvoit Énercycle d'une solution de rechange au LET de Saint-Étienne-des-Grès et permet de maintenir le LET récepteur des matières résiduelles des municipalités de la MRC des Chenaux ;

**ATTENDU** que le LET de Champlain a une vocation spéciale puisqu'une grande partie des résidus ultimes acheminés dans ses installations sont des résidus non valorisables issus de divers procédés de valorisation ;

**ATTENDU** que le projet pilote en cours au LET de Champlain, élaboré par Matrec et Investissement Québec-CRIQ et approuvé par le MELCCFP, constitue une solution avantageuse à l'épineux problème de la gestion des résidus fins issus du tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) qui menace l'industrie du tri des CRD au Québec ;

**ATTENDU** que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet d'agrandissement du LET de Champlain (phase II) est déjà entamée et que le BAPE a tenu une séance publique d'information le 13 mars 2023 et fera l'analyse du projet d'agrandissement du LET dans le cadre d'audiences publiques qui débiteront le 15 mai prochain ;

**ATTENDU** que la capacité annuelle autorisée du LET de Champlain est actuellement de 150 000 t. m. atteindra sa pleine capacité d'ici la fin de l'année 2023 ;

**ATTENDU** qu'une demande pour l'obtention d'un décret de soustraction a été déposée le 28 novembre 2022 afin de prolonger temporairement les activités de disposition dans la zone B ;

**ATTENDU** qu'une fois l'autorisation gouvernementale obtenue (décret), une autorisation ministérielle devra aussi être demandée et obtenue avant de pouvoir amorcer les travaux de construction ;

**ATTENDU** que le projet vise ultimement à continuer d'offrir un service essentiel de gestion des résidus ultimes de qualité et à coûts raisonnables pour la MRC des Chenaux, les municipalités membres d'Énercycle et la clientèle de Matrec.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom d'Énercycle, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs pour le dépôt d'une demande pour l'obtention des autorisations nécessaires afin de poursuivre les activités d'enfouissement au LET de Champlain dans une phase II, soit : monsieur Stéphane Comtois, ing. et Me Stéphane Lemire d'Énercycle, monsieur Jean-Philippe Laliberté, ing., M.Sc. et monsieur Sébastien Lapointe, ing. de GFL Environmental inc. (Matrec), ainsi que monsieur William Rateaud et madame Dominique Grenier, ing. de TetraTech.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-04-5553**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à seize heures cinquante-sept (16h57).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**